

Schéma de promotion des achats publics socialement responsables 2021- 2023



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Introduction

L'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) est instaurée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (article 13) et codifié à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique.

Cette disposition, modifiée par l'article 76 de la loi n°2015-relative à la transition énergétique pour la croissance verte, vise à élargir le schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

C'est dans ce cadre que l'établissement public Caisse des Dépôts a publié son premier schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour la période 2017-2020 et qu'il renouvelle son engagement pour la période 2021-2023.

Les règles juridiques applicables à la Caisse des Dépôts dans le domaine des achats sont celles du code de la commande publique entré en vigueur le 01 avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sa partie législative et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sa partie réglementaire).



Sommaire

Schéma de promotion des achats publics socialement responsables 2021- 2023	4
Bilan du schéma 2017-2020	5
Le renouvellement de notre engagement : le SPASER 2021-2023	7

A large red geometric frame, resembling a stylized 'L' or a corner cut, surrounds the main title text. The frame consists of a vertical line on the left, a horizontal line at the top, a diagonal line on the right, and another diagonal line at the bottom, meeting a horizontal line on the right.

Schéma de promotion des achats publics socialement responsables 2021- 2023



Bilan du schéma 2017-2020

Le schéma 2017-2020 s'articule autour du progrès social, de la réduction de notre impact environnemental et de la relation équilibrée avec nos parties prenantes.

■ Contribution en matière de progrès social

Lors de la mise en œuvre d'une procédure de marché public, une interrogation sur les objectifs possibles en matière de dimension sociale est conduite et, suivant la nature et la durée de l'achat, des clauses d'insertions sont prévues.

Le recours à un facilitateur de clauses sociales tel que prévu dans notre engagement 2017-2020 a échoué sur plusieurs points dont la complexité et le risque porté sur le respect des délais. Néanmoins des exigences sur les heures d'insertion ont été formulées dès lors que la prestation s'y prêtait.

Outre la pratique constante de la stratégie d'allotissement, la politique à l'égard des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés conduit à réserver des lots voire des marchés. En 2019, le total des achats auprès du secteur protégé s'élève à 685 k€.

■ Réduction de notre impact environnemental

A l'instar de notre démarche sur le volet social, une interrogation systématique est conduite sur l'intérêt et la pertinence à formuler des exigences environnementales lors de nos démarches d'achats. Ainsi 100 % des contrats d'achat 2019 sur le périmètre achats généraux et immobilier intègrent des critères ou des clauses d'achats responsables.

A ce jour l'intégration du coût global du cycle de vie du produit est naissante et des méthodes restent à définir et/ou à éprouver.

■ Relation équilibrée avec nos parties prenantes

Conformément aux dispositions réglementaires adoptées postérieurement à la publication de notre schéma 2017-2020, les modalités de sélection des candidatures sont assouplies. De plus des actions de simplification ont été mises en œuvre et ont abouti notamment à la dématérialisation de près de 95 % de nos démarches d'achat. Enfin la communication sur nos intentions d'achats est effective avec la publication de notre programmation pluriannuelle sur le site institutionnel de la Caisse des Dépôts.

S'agissant du renforcement des actions de suivi et de contrôle de la bonne exécution des engagements pris par les titulaires de marché, un groupe de travail interne est installé au premier semestre 2020. Il s'attache à identifier une méthode et une programmation des revues de contrôles pour une mise en œuvre à compter de 2021.

Outre ces pratiques, un point d'attention sur l'actualisation des connaissances de l'ensemble des parties prenantes internes est assuré via des formations, notamment à la commande publique, et la mise à disposition de veilles documentaires.



Le renouvellement de notre engagement : le SPASER 2021-2023

Dans la continuité de notre engagement, le schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour la période 2021-2023 veille à renforcer nos actions en faveur du progrès social, de la réduction de notre impact environnemental et d'une relation équilibrée avec nos parties prenantes.

De nombreuses actions seront conduites dans ces différents domaines mais une attention particulière sera posée sur les suivantes :

■ Renforcer notre contribution en matière de progrès social

S'interroger systématiquement sur les objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés sur les marchés,

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi et poursuivre notre politique de réservation de marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés ;

Poursuivre notre stratégie d'allotissement des marchés.

■ Renforcer notre contribution en faveur de la réduction de notre impact environnemental

S'interroger systématiquement sur les objectifs à dimension environnementale qui peuvent être portés sur les marchés et les mettre en œuvre ;

Veiller à réduire la production de déchets (emballages, contenants...) et exiger une priorité à l'utilisation des matériaux issus de réemploi, de la réutilisation ou du recyclage en cohérence avec la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire ;

Réduire l'impact des consommables en optimisant les organisations permettant une meilleure maîtrise des consommations, en sensibilisant les collaborateurs et en réduisant effectivement les volumes consommés ;

Favoriser le recours aux PME et TPE avec une cible de 60 % en nombre et 40 % en encours.

■ Renforcer nos actions en faveur d'une relation équilibrée avec nos parties prenantes

Renforcer les actions de suivi et de contrôle de la bonne exécution des engagements pris par les titulaires dans la continuité des travaux méthodologies engagés en 2020 ;

Poursuivre notre transparence en communiquant sur nos intentions d'achats (programmation pluriannuelle des achats) ;

Entraîner les prestataires dans la démarche RSE et viser notamment 80 % des contrats intégrant des critères ou des clauses d'achats responsables sur le périmètre achats généraux et immobilier.

Le comité de pilotage de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) de l'Etablissement public sera régulièrement informé de l'état d'avancement et du niveau d'atteinte des objectifs.

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)